



Sylvie Robert

Jean-Louis Tourenne



LA LETTRE DES SÉNATEURS SOCIALISTES

21, quai Lamennais - 35000 RENNES
15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06

Rennes : 02 99 41 70 54
Paris : 01 42 34 14 59
<http://sylvie-robert.fr/>

Rennes : 02 99 41 73 56
Paris : 01 42 34 14 21 <http://www.jean-louis-tourenne.eu/>

<http://www.senateurs-socialistes-35.fr/>

Votre sénatrice.....



- ✓ Vice-Présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication.
- ✓ Membre de la commission des Affaires européennes.
- ✓ Vice-Présidente du groupe d'études Métiers d'Art.
- ✓ Membre du groupe d'études Arts de la scène de la rue et des festivals en régions.
- ✓ Membre de la mission d'information sur le Mécénat.
- ✓ Vice-Présidente du groupe d'amitié France Tunisie
- ✓ Secrétaire du groupe d'amitié France Italie.
- ✓ Commissaire de la CNIL
(Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).
- ✓ Membre du bureau de la Fédération Nationale des Entreprises Publiques Locales (EPL).
- ✓ Membre de la commission départementale de répartition des crédits de la DETR.
(Dotation d'Équipement des Territoires).

RAPPORTS : « les Pays-Bas et la relance de l'Union européenne : quel rôle après de Brexit ? » et PLF 2018 « Culture : création et transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

INTERVENTIONS EN SÉANCE : Projet de loi de Finances pour 2018 et PLF Sécurité Sociale pour 2018, PJJ pour un État au service d'une société de confiance, PJJ permettant une bonne application du régime d'asile européen, PJJ relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants, PJJ relatif à la protection des données personnelles.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT :

- ✓ **Question orale** :
Transfert du site de l'école nationale supérieure maritime de Saint-Malo.
- ✓ **Question d'actualité au gouvernement** :
Circulaire Colomb sur le recensement des migrants en centre d'hébergement d'urgence.
- ✓ **Questions écrites** :
Calendrier relatif au dépôt des dossiers pour bénéficier de dotations, défiscalisation des dons alimentaires, améliorations fiscales pour les établissements publics de coopération culturelle, définition du service public des archives...

AMENDEMENTS :

- ✓ **Amendements déposés** :
Vous pouvez les retrouver sur le site du Sénat : http://www.senat.fr/amendements/senateurs/seance/robert_sylvie14229s.html



WEB : Détails sur www.sylvie-robert.fr



CANTON DE LIFFRÉ
24/11/2017
Canon

CANTON DE SAINT-MALO
18/12/2017
AFPA



Votre sénateur



- ✓ Membre de la commission permanente des Affaires sociales.
- ✓ Membre de la délégation sénatoriale aux Entreprises.
- ✓ Membre du conseil d'orientation de la Participation, de l'Intéressement, de l'Épargne salariale et de l'Actionnariat salarié.
- ✓ Membre de la commission d'enquête sur le Bilan et le contrôle de la création, de l'organisation, de l'activité et de la gestion des autorités administratives indépendantes.
- ✓ Membre du comité national de l'Organisation sanitaire et sociale.
- ✓ Membre du groupe d'études Économie sociale et solidaire.
- ✓ Président du groupe France-Afghanistan.
- ✓ Chargé d'intervenir pour le groupe Socialiste du suivi des politiques en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de l'égalité hommes-femmes, de la prime d'Activité comme du RSA.
- ✓ Chef de file sur le projet de loi Assurance chômage.

INTERVENTIONS EN SÉANCE : la ratification des ordonnances relatives à la santé, le financement de la Sécurité Sociale pour 2018, la loi de Finances pour 2018, Solidarité, insertion et égalité des chances, Chef de file du groupe socialiste sur le Renforcement du dialogue social.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT :

- ✓ Question écrite auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire et auprès du ministère de l'Économie et des Finances sur les relevés des compteurs et sur-facturation.
- ✓ Question écrite auprès du ministère des Solidarités sur le contenu de notices dans les boîtes d'anti-épileptique.

AMENDEMENTS :

- ✓ La qualité des études d'impact des projets de loi, l'Etat au service d'une société de confiance, le développement durable des territoires littoraux, le renforcement du dialogue social, le financement de la Sécurité Sociale pour 2018.



WEB : Articles sur www.jean-louis-tourenne.eu



RENNES
22/01/2018
Voeux des sénateurs aux JACOBINS



RENNES
29/01/2018
Visite d'un commissariat



Chers collègues,

Le temps passe si vite qu'on a l'impression que l'élection présidentielle a eu lieu hier. Et pourtant, dans un mois, nous fêterons le premier anniversaire de la présidence d'Emmanuel Macron. Les inquiétudes étaient grandes avant le premier tour et entre les deux tours. Et nous avons eu raison de nous méfier car le Front national a réalisé un score jamais atteint, 35% des électeurs lui ayant apporté leurs suffrages. Ils ont ainsi exprimé leur déception, leur désillusion, leur désespérance, rejetant dans un même mouvement la droite et la gauche qu'ils accusent de n'avoir pas amélioré leur situation.

Pendant longtemps, cet ascenseur social qui voulait que celui qui vivait difficilement pouvait nourrir l'espoir que ses enfants connaîtraient une vie meilleure a fonctionné. Aujourd'hui, il est grippé. Si nos concitoyens les plus vulnérables ne retrouvent pas des raisons d'espérer, si le chômage ne baisse pas, alors le danger sera plus pressant.

Nous avons choisi de voter Emmanuel Macron au second tour et de faire confiance au candidat devenu Président de la République. Nous avons choisi de faire confiance à son gouvernement pour tirer le meilleur parti de la croissance retrouvée par les efforts soutenus pendant cinq ans. Nous avons espéré que les fruits savoureux de la compétitivité restaurée seraient équitablement partagés entre ceux qui ont accompagné le redressement par leurs sacrifices : les salariés, les retraités, les agriculteurs...

Force est de constater que les choix budgétaires actuels ne vont pas dans ce sens et nous le regrettons.

Nous doutons que la politique conduite depuis juin dernier soit conforme à l'intérêt de la cohésion sociale, à la création de services et d'équipements, à un grand mouvement de décentralisation, à une solidarité à l'égard des plus fragiles d'entre nous, à une reconnaissance et un soutien des collectivités territoriales... Loin de nous l'idée d'être contre une transformation de notre pays, contre des réformes ambitieuses et adaptées aux grandes mutations actuelles, mais cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix en laissant de côté les plus fragiles d'entre nous.

Notre groupe politique fort de ses 78 parlementaires socialistes depuis les dernières sénatoriales de septembre dernier joue plus que jamais son rôle au sein de ce parlement de résistance qu'est devenu le Sénat.

Il propose, il s'oppose, il alerte, en n'oubliant jamais les valeurs qui sont les siennes, la justice et la solidarité.

Sylvie Robert

Jean-Louis Tourenne

Réunions à venir - Visites de cantons

Vendredi 6 Avril 2018 : Canton de Vitré

Vendredi 13 Avril 2018 : Canton de Le Rheu

Vendredi 18 Mai 2018 : Canton de Fougères 1

Vendredi 15 Juin 2018 : Canton de Betton

Vendredi 06 Juillet 2018 : Canton de Janzé

Le combat du Sénat pour le maintien d'une dotation de soutien à l'investissement des communes

Au cours de la discussion des projets de loi visant à rétablir la confiance dans la vie politique, le Sénat, quasiment unanime, a souhaité soutenir l'investissement des communes. Le groupe socialiste et républicain a d'ailleurs présenté un amendement allant dans ce sens.

Face à la volonté inflexible du gouvernement de mettre fin à la réserve parlementaire, le Sénat a essayé de trouver une solution de compromis, en la remplaçant par une dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements.

Par cet intermédiaire, l'objectif était de préserver l'esprit de la réserve parlementaire et de permettre aux collectivités, notamment celles situées dans les territoires ruraux, de bénéficier d'un appui financier substantiel pour réaliser leurs projets structurants.

Malheureusement, ce dispositif de substitution, bien que voté par le Sénat, a été écarté par l'Assemblée nationale et le gouvernement. La réserve parlementaire a été supprimée et une petite partie a été fléchée sur la DETR.

Le durcissement de la politique de l'asile a commencé

Sans attendre le projet de loi asile et immigration, prochainement débattu au parlement, le groupe centriste de l'Assemblée nationale a déposé et fait adopter, avec le soutien du gouvernement, une proposition de loi (PPL) « permettant la bonne application du régime d'asile européen ».

En réalité, cette PPL a pour véritable objet de durcir la politique menée à l'encontre des demandeurs d'asile « dublinés ». Ces derniers ne sont pas irrégulièrement sur le territoire français.

Alors qu'aujourd'hui prédomine l'assignation à résidence, la PPL vise à généraliser le placement en rétention des « dublinés ». Il s'ensuit que les centres de rétention administrative (CRA), déjà saturés, risquent de pâtir encore plus de cette évolution. Une nouvelle fois, la méthode quelque peu brutale du gouvernement et de la majorité présidentielle interroge.



Ainsi, le groupe socialiste et républicain a saisi le Conseil constitutionnel sur l'ensemble de la PPL. Il s'agit de :

- ✓ Réaffirmer notre opposition à ce texte qui contrevient à l'Etat de droit, en privant abusivement de liberté une personne légalement sur le territoire.
- ✓ Réaffirmer notre conception de la politique de l'asile : humaniste et ferme, donc équilibrée.

**Les dublinés font référence au règlement Dublin qui régit, au niveau européen, la politique de l'asile selon une règle : la demande d'asile est examinée par le premier pays membre de l'UE par lequel est arrivé l'exilé.*

Produits Phytopharmaceutiques

A l'initiative du groupe socialiste et républicain, la proposition de loi portant création d'un fonds d'indemnisation des victimes des produits phytopharmaceutiques a été adoptée à l'unanimité par le Sénat. Ce fonds sera abondé par les fabricants de ces produits. Afin d'entrer en vigueur, elle doit maintenant être présentée en séance publique à l'Assemblée nationale.

Sur le terrain

CANTON DE GUICHEN - 04/02/2017
Bourg-des-Comptes
La Courbe, espace naturel sensible



Le PLF (Projet de Loi de Finances) et les collectivités

Les collectivités locales : sacrifices et recentralisation.



Les collectivités locales ont largement contribué à l'effort d'assainissement des comptes publics : 10 milliards € sur ces dernières années. Elles ont été contraintes de rechercher toutes les économies possibles. À titre d'exemple 64% d'entre elles ont limité ou diminué les dépenses de personnel. Beaucoup ont dû réduire ou différer leurs investissements. Il convient de noter cependant que 45% des communes les moins favorisées n'ont pas connu globalement dans notre département de réduction des dotations de l'État du fait de l'augmentation du

Fonds de Péréquation, de l'augmentation de 200 milliards de la DSU, de l'augmentation à même hauteur de la DETR, et de la création d'un Fonds de 1 milliard destiné à favoriser les investissements dont 50% affectés aux communes rurales.

Même si la politique de l'État reste encore floue en direction des collectivités, un certain nombre d'engagements ou de déclarations, voire de décisions prises dans la loi de Finances 2018, ne laissent pas d'inquiéter.

Et en 2018, une année difficile qui ne sera pas la seule.

Bien que la croissance économique reparte, les communes seront fortement sollicitées pour réduire le déficit prévisible de l'État, déficit aggravé par les cadeaux fiscaux aux plus riches (réduction de l'ISF et Flat Tax pour plus de 5 milliards €).

Déjà en 2017, la DETR a été ponctionnée à deux reprises pour un total de 380 millions €. Difficile d'affirmer une réelle attention portée à la ruralité.

La Cour des Comptes considère dans son rapport rendu public début février 2018 que l'effort demandé aux communes au cours des prochaines années obéit à un objectif ambitieux jamais atteint jusqu'à présent.

Ainsi, des dépenses plafonnées à 1,2% pour certaines communes n'ont pas de sens, tant elles sont diverses, que leurs besoins sont différents selon le développement démographique, économique, la situation sociale. Comment les départements vont-ils pouvoir s'inscrire dans un tel schéma alors que les besoins auxquels ils doivent faire face explosent ?

Finances locales, chiffres clés

✓ Contractualisation : 322 collectivités concernées, représentant 75% de la dépense publique locale, dont 145 communes et 62 EPCI.

Objectif : une réduction de 13 Mds € de dépenses d'ici à 2022 (dépenses de fonctionnement limitées à 1,2% par an en valeur c'est-à-dire inflation comprise).

✓ Taxe d'habitation : coût de la suppression totale : 25,8 Mds € à compenser au bloc communal en 2020.

✓ DGF 2018 : 29,96 Mds d'€ (en baisse optique de 3,9 Mds € en raison de la transformation de la DGF des régions en fraction de TVA).

✓ DSU : + 110 M€ pour atteindre 2,20 Mds d'€ (contre +180 M€ en 2017).

✓ DSR : + 90 M€ pour atteindre 1,51 Md d'€ (contre + 180 M€ en 2017).

✓ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1,05 Mds d'€, dont 50 M€ « fléchés » comme le reliquat de la réserve parlementaire, supprimée en 2017.

✓ Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) : 615 M€.

✓ FPIC : les ressources du FPIC sont définitivement fixées à 1 Md €.

✓ Fonds d'urgence en faveur des départements : 100 M€ en 2018 (contre 200 M€ votés pour 2017). Reste à charge des départements en termes de dépenses sociales : 6,7 milliards € en 2015

Les finances locales en 2018 : LF 2018, LPFP 2018-2022, CFL du 6 février 2018.



CANTON D'ANTRAIN

04/03/2017

Gahard, Ferme du Vivier des saveurs

CANTON DE DOL-DE-BRETAGNE

07/04/2017

Epiniac, domaine des Ormes



Renforcer la confiance dans l'action publique

A l'été dernier, le gouvernement a soumis au parlement deux textes pour « rétablir la confiance dans la vie politique ». Trois axes peuvent être distingués :

Une lutte accrue contre les conflits d'intérêts et les situations d'abus caractérisées :

- ✓ Création d'une peine complémentaire obligatoire d'inéligibilité pour des faits particulièrement graves (grande délinquance économique, abus de bien social, harcèlement).
- ✓ Obligation pour les candidats à l'élection présidentielle de rendre publique une déclaration d'intérêts et d'activités.
- ✓ Pour les parlementaires, mise en place de dispositifs visant à faire cesser les conflits d'intérêts et à encadrer les activités de conseil.

Une plus grande transparence, singulièrement en ce qui concerne l'emploi des collaborateurs :

- ✓ Reconnaissance et encadrement de la profession de collaborateur parlementaire.
- ✓ Interdiction pour les membres du gouvernement, les parlementaires et les exécutifs locaux de recourir à l'emploi familial.

Une volonté d'améliorer le financement de la vie politique :

- ✓ Faciliter l'accès des candidats et des partis politiques au crédit quand ils sont en campagne électorale.
- ✓ Création d'un médiateur du crédit.
- ✓ Publication intégrale des comptes des partis politiques en open data.

La conférence de consensus sur le logement : une première étape avant la discussion du projet de loi

Le groupe socialiste et républicain s'est vertement opposé à la baisse des APL (article 52 du PLF 2018), qui fragilise les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales dans leur politique en faveur du logement.

Face aux inquiétudes multiples, et dans la perspective du projet de loi sur le logement, le Sénat a décidé de l'organisation d'une conférence de consensus. Cette conférence a porté sur cinq thèmes identifiés :

- ✓ Le rôle et la place des collectivités territoriales dans la politique du logement.
- ✓ L'accélération de la construction de logements et les enjeux liés à la simplification des normes de construction et d'urbanisme.
- ✓ Les enjeux et évolutions du secteur social.
- ✓ Les enjeux du secteur privé.
- ✓ La revitalisation des centres-villes, des villes moyennes et les enjeux attachés à la cohésion des territoires.



Au cours des échanges, il a été réaffirmé qu'il était essentiel de prendre en considération les réalités territoriales et d'avoir une vision décentralisée, pragmatique. Le besoin de simplification a été également exprimé par nombre d'acteurs. Enfin, des pistes ont été esquissées sur le bail mobilité ou encore les moyens fiscaux de la politique de logement.



CANTON DE SAINT-MALO
07/07/2017
La Gouesnière, marché du cadran.



RENNES
06/10/2017
French Tech

Sur le budget 2018

Pourquoi le groupe socialiste et républicain s'est opposé au budget 2018 du Sénat ? Parce que la droite sénatoriale a aggravé les effets du budget sur nos concitoyens et nos collectivités.

Quelques exemples : confirmation de la baisse des emplois aidés, vote des 3 jours de carence pour les fonctionnaires, vote d'une baisse massive des crédits de l'Aide Médicale d'Etat, vote contre le dégrèvement de 30% de la TH en faveur de nos concitoyens.

Quelques-unes de nos contre-propositions : augmentation de 20 millions € des crédits du fonds FISAC pour revitaliser nos centres-villes, consensus pour maintenir les aides au logement social ou l'extension à tous les territoires de la prorogation pour 4 ans du PTZ.

Tout ceci continuera de nous mobiliser.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2018.

Des économies sur les plus démunis

La rigueur assortie de solidarité forte a garanti la pérennité de la Sécurité Sociale.

De 11 milliards de déficit du régime général en 2011 à 400 millions en 2017, la politique d'économies, de modernisation du système de santé, de généralisation des génériques, le développement de l'ambulatoire... a été payante alors que notre système de santé se condamnait à force d'accumuler la dette (plus de 250 milliards €).

✓ Pour autant l'accès aux soins a été renforcé, facilité, supprimant les ruptures en cas de changement d'activités, exonérant de franchise médicale 1 300 000 personnes en situation précaire, réduisant le reste à charge pour les familles de 9,3% à 8,4%.

Le Budget de la Sécurité Sociale 2018.

Les économies réalisées par Marisol Touraine ont demandé beaucoup d'efforts à tous et notamment les hôpitaux, les EHPAD. Il convenait alors de stabiliser les moyens qui leur sont attribués. Or, leurs dépenses seront limitées à 2% ce qui est incompatible avec l'augmentation de la population notamment chez les personnes âgées et les progrès thérapeutiques.

✓ Le prix du tabac va augmenter.

✓ Le forfait hospitalier passe de 18 € à 20 € par jour.

✓ L'Allocation Jeunes Enfants va disparaître pour une tranche de parents dont les revenus sont supérieurs à 26 000 €/an.

✓ L'AAH augmentera en deux fois pour passer de 830 € à 900 € et le minimum vieillesse sera revalorisé de 100 € en trois ans, et la première tranche en fin d'année 2018.

✓ Par contre l'AAH pour les couples bénéficiaires sera amputée de 5% cette année, de 10% en 2019.



1 - Contours encore incertains selon la Cour des Comptes.

La Cour des Comptes a rendu son rapport sur les finances de l'État. Elle établit plusieurs constats :

- ✓ Pour 2017 le déficit devrait enfin passer au-dessous des 3% exigés par l'Union européenne. La loi de Finances votée par le gouvernement Cazeneuve a donc atteint son objectif.
- ✓ La Cour des Comptes note, cependant, que le résultat est acquis davantage par une amélioration de la conjoncture - on peut penser que la politique antérieure y est pour quelque chose - que par une réduction forte des dépenses.

Et les perspectives pour 2018, selon la loi de Finances du nouveau gouvernement :

- ✓ Le recul du déficit sera faible et la dette continuera d'augmenter.
- ✓ Les économies envisagées par l'État ont des contours flous selon la Cour des Comptes.
- ✓ Par contre pour les collectivités, l'objectif d'économie est très ambitieux et vise des objectifs encore jamais atteints.
- ✓ 17 milliards ponctionnés sur les crédits destinés au logement.

2 - Des nuages sombres sur les prochaines années tant les engagements pris coûteront :

✓ Si les mesures fiscales (augmentation de la CSG, de la taxe sur les énergies, du forfait hospitalier, de la taxe sur le tabac...) sont applicables dès le 1^{er} janvier, les mesures sociales ne prendront effet qu'à la fin de l'année 2018 (augmentations mesurées de l'AAH, du minimum vieillesse, 2^{ème} partie du dégrèvement de TH).



- ✓ En 2019 il faudra verser le CICE (environ 14 milliards) et subir la baisse des recettes par réduction des cotisations sociales (la même somme évidemment).
- ✓ La suppression de la 2^{ème} part de la TH (7 à 8 milliards) obérera aussi le budget à venir.
- ✓ Et il faudra continuer d'assumer les cadeaux fiscaux aux plus riches (diminution de l'ISF, Flat Tax) pour environ 5 milliards €.

Retraites agricoles

Le groupe socialiste et républicain avait annoncé son plein soutien pour une revalorisation des retraites agricoles à 85% du SMIC, un texte soutenu par l'ensemble du Sénat, déjà adopté par l'Assemblée Nationale le 2 février 2017 et qui s'inscrivait dans le droit fil des avancées importantes apportées sous le précédent quinquennat. Le 7 mars dernier, le gouvernement a annoncé l'utilisation de l'article 44-3 de la Constitution qui constitue un véritable bâillonnage du Parlement via un vote bloqué. C'est la première fois depuis 1993 qu'un gouvernement actionne ainsi cette disposition constitutionnelle sur une PPL d'initiative parlementaire. Ce coup de force institutionnel qui marque une vraie méfiance à l'égard du Parlement augure mal des débats à venir sur la réforme constitutionnelle.

Taxe d'Habitation

Si nous considérons que la suppression de la TH est une mesure de justice fiscale et sociale, nous voulons que celle-ci soit remplacée par une contrepartie dynamique qui ne pénalise pas les communes. Or, à ce jour, le flou persiste toujours sur la nature de la compensation envisagée qui s'élève selon le comité des finances locales à près de 26 milliards €. Et si l'année 2018 est marquée par le dégrèvement de la TH, cette réforme légitimement redoutée par les élus devrait se mettre en place à l'horizon 2020.

Cette absence de visibilité est préjudiciable pour les communes. Elles se retrouvent dans l'incapacité d'anticiper sur d'éventuels investissements pour les années à venir et donc d'améliorer la qualité des services pour nos concitoyens.

Si l'on rajoute à cela, par exemple, la baisse des emplois aidés, les efforts demandés aux organismes de logement social, c'est aujourd'hui l'ensemble des territoires de notre pays qui se trouve fragilisé par les décisions du gouvernement.

Les ordonnances travail : la précarisation des salariés

Certes, il fallait simplifier, moderniser, adapter le code du travail pour répondre à une double ambition :

- ✓ Favoriser la compétitivité de nos entreprises et notamment les PME et TPE qui constituent le tissu dynamique, innovant, créateur d'emplois de notre pays.
- ✓ Développer le dialogue social pour que chaque salarié se sente partie prenante de l'avenir de son entreprise qu'il contribue à faire vivre et croître.

La loi El Khomri, si critiquée pourtant, visait à satisfaire ces deux préoccupations et, malgré les manifestations, elle entrait en vigueur.

Les ordonnances voulues par le Président de la République, engagées dans la précipitation, pendant que les consultations se déroulaient encore, souffrent d'un certain nombre de maux qui laissent augurer des lendemains qui déchantent. Il eût mieux valu attendre les effets de la loi El Khomri, d'en tirer les enseignements avant de vouloir en modifier la philosophie. Car il ne s'agit pas d'un approfondissement de celle-ci, il s'agit d'une logique radicalement différente qui vise à :

- ✓ Faciliter les licenciements en levant tous les obstacles qui les freinent (accord d'entreprise, accord de performance qui excluent la présence syndicale directe ou par mandatement d'un salarié...).
- ✓ Plafonner les indemnités (non pas légales) en réparation d'un préjudice estimé par le tribunal des Prud'hommes, grave entorse à l'un des fondements de notre droit qui estime que tout individu peut obtenir réparation juste et intégrale du préjudice subi.
- ✓ Fusionner des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail entraînant alors la perte d'une compétence unique liée à la prévention et du droit d'ester en justice.
- ✓ Généraliser les CDI de chantiers, abusivement appelés ainsi alors qu'ils ne sont que des CDD dont on prive les bénéficiaires de la prime de précarité.

Ni modernisation, ni révolution ! Il s'agit hélas, d'une réforme très rétrograde alors que notre pays va mieux et qu'il eût été légitime de répartir les bénéfices de la croissance retrouvée entre ceux qui, pendant plusieurs années, ont accompli de gros efforts de modération de leur pouvoir d'achat.

La réforme de l'enseignement supérieur : un rendez-vous manqué

La massification de l'enseignement supérieur est particulièrement inégalitaire : seuls 30% des étudiants ont leur licence générale en 3 ans, et cette statistique descend respectivement à 7% et 2% pour les bacheliers technologiques et professionnels. Autrement dit, le taux d'échec est immense et inacceptable.

D'autre part, il fallait remplacer APB et mettre fin au tirage au sort, profondément injuste. Le projet de loi originel du gouvernement se voulait en faveur de l'orientation et de la réussite des étudiants.



Il est à craindre que cette réforme mise en oeuvre dans la précipitation et sans les moyens suffisants ne puisse remplir cet objectif.

Bien plus, la majorité sénatoriale et le gouvernement ont durci le texte en intégrant des éléments que nous contestons.

Espérons en tout cas que le recteur, comme nous le souhaitons, garantisse effectivement en dernier recours une place au jeune, condition indispensable de l'accès à l'enseignement supérieur.

Enfin, il est essentiel que la transparence soit faite sur l'algorithme de Parcoursup ainsi que sur tous les algorithmes que vont mettre en place les universités pour trier les dossiers des candidats.

En conclusion, la remise en question du droit à poursuivre des études supérieures dans la filière de son choix et le renforcement de la sélection entre les universités sont les deux écueils soulevés Sylvie Robert, cheffe de file du groupe socialiste sur ce texte (qui a déposé plus d'une trentaine d'amendements) et qui a évoqué un véritable « rendez-vous manqué » pour justifier l'opposition de son groupe à ce projet de loi.

Écoles hors contrat

Les sénateurs socialistes ont voté contre la proposition de loi sur les modalités d'ouverture des établissements privés hors contrat présentée au Sénat par le groupe UDI. Ce texte ne protège pas suffisamment les enfants. Les sénateurs socialistes défendent le principe d'une autorisation préalable à toute ouverture de ces établissements depuis la loi Égalité et Citoyenneté de 2016.

Ce texte n'encadre pas effectivement l'ouverture d'école par la présentation du projet pédagogique de l'établissement, ni ne renforce les contrôles via des inspections inopinées et régulières. La droite sénatoriale, soutenue par le gouvernement, a refusé chacun de ces garde-fous.

PLÉLAN-LE-GRAND / Maison de l'enfance	26 000 €
PLEUGUENEUC / Réhabilitation extension mairie, aménagement espace associatif dans ancien local technique et toilettes publiques	30 000 €
RIMOU / Salle culturelle	13 545 €
SAINT-ERBLON / Rénovation de l'école maternelle	25 000 €
SAINT-M'HERVON / Création d'un city Stade	2 900 €
SEL-DE-BRETAGNE (LE) / Salle multifonctions	30 000 €
TALENSAC / Extension Centre de loisirs	15 700 €



L'essentiel

Chômage	Taux
Taux de chômage (3e trim 2017)	7,3%

Demande d'emploi en fin de mois (DEFM)	Nombre	évol. déc. 17 / déc. 16
DEFM catégorie A	43 480	-2,1%
DEFM catégories ABC	81 770	+2,0%
- dont DELD*	35 960	+3,3%

Flux mensuels	Nombre	évol. déc. 17 / déc. 16	évol. du cumul annuel (12 mois glissants)
Entrées sur les listes du chômage	6 781	-6,8%	+1%
Sorties des listes du chômage	7 114	-13,8%	+0%
Offres d'emploi (Pôle emploi)	4 243	+1,9%	+27,7%

Indemnisation	Nombre	évol. mai. 17 / mai. 16
Bénéficiaires d'allocation en fin de mois	44 311	-1,2%

Marché de l'emploi	Nombre	évol. sur 1 an	évol. sur 5 ans
Etablissements (fin 2016)	29 828		
Salariés (fin 2016)	321 094	+2,5%	+4,3%
Intérimaires (novembre 2017)	19 543	+25,9%	

*DELD : Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (inscrits depuis un an ou plus à Pôle Emploi) parmi les DEFM ABC.

Une mission d'information a été menée au Sénat sur la situation des contrats aidés. Vous trouverez le rapport en allant sur le lien : http://www.senat.fr/notice_rapport/2017/r17-321-notice.html

BAINS-SUR-OUST / Création d'une Maison de santé pluridisciplinaire.....	30 000 €
BAIS / Restauration de l'Église Saint-Mars.....	25 000 €
BONNEMAIN / Maison médicale.....	20 000 €
BOURG-DES-COMPTES / Maison médicale.....	20 850 €
CARDROC / Construction salles des Associations.....	14 000 €
CHAPELLE-DU-LOU-DU-LAC (LA) / Aménagement centre-bourg.....	30 000 €
DOURDAIN / Ravalement façade école publique.....	1 058,60 €
GOUESNIÈRE (LA) / Construction d'un commerce alimentaire.....	9 191,40 €
LANDUJAN / Travaux au cimetière et sécurisation rue de Montauban.....	15 300 €